

## Validité d'un bail de location

Par **lili2**, le **19/04/2009** à **13:08**

Bonjour,

J'ai complété un bail de location le 30 mars 2009 pour le 1er mai 2009, j'ai signé ma partie mais pas mes garants. Je ne veux plus prendre cette location. Sur ce bail, le nom du locataire et celui du bailleur sont inversés.

Question 1: ce bail est-il valable?

J'ai versé deux chèques:

1 chèque pour le 1er loyer du mois de mai

1 chèque pour la caution correspondant à 1 mois de loyer

Nous avons signé un papier où il est précisé la fonction des chèques

Le propriétaire veut garder mon chèque de caution en disant que ce chèque est considéré comme un chèque de réservation et qu'il est un dédommagement du fait que je ne prenne plus la location.

Question 2: A t-il le droit de garder ce chèque?

merci!

Par **loe**, le **21/04/2009** à **17:49**

Bonjour,

Oui, il a le droit de garder le chèque, à titre de dédommagement, puisque vous vous désistez.